



referer pendant les grande vacance

Par **papadepourvu**, le **24/05/2009** à **12:04**

rebonjour voila je voulez savoir g pris un avocat je voudrait lancer un refere puije le faire pendant la periode des grande vacance et la reponse prend t elle du temps et ece que mes droit seront value pour la pension alimentaire et mes droit de visite et hebergement meri d avance

Par **ardendu56**, le **24/05/2009** à **20:47**

papadepourvu, bonsoir

Le référé est un cas d'urgence, je ne pense pas que tous les juges soient en vacances en même temps mais cela risque d'être plus long. Faites votre demande avant juillet/août.

"ece que mes droit seront value pour la pension alimentaire et mes droit de visite et hebergement meri d avance"

Uniquement si vous en faites la demande. Dans le cas contraire, le jugement précédent doit être respecté.

Bien à vous.